RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01852
Numéro SIREN : 753 670 306
Nom ou dénomination : COOPTALIS

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2022 sous le numéro de dépôt 4439

DocuSign Envelope ID: 421BA311-1DB5-44EF-987F-ACCA34E1BC69

COOPTALIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 52 901 euros
Siège Social : 992 bis, avenue de la République, 59700 MARCQ EN BAROEUL
753 670 306 R.C.S LILLE METROPOLE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2022

Le 31 janvier 2022 à 14 heures, les associés de la société COOPTALIS, société par actions simplifiée au capital de 52 901 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, tenue en visioconférence, sur convocation du Président.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Olivier DESURMONT, Président associé de la Société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée Générale entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Selon la feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, les associés présents à l'assemblée tenue en visioconférence ou représentés en vertu des pouvoirs annexés à la feuille de présence possèdent ……50 044….. actions sur les 52 901 actions composant le capital social. L'Assemblée Générale est donc régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer.

Le Commissaire aux comptes, la société AX-AUDIT représentée par **Monsieur Laurent BAZIN** régulièrement convoqué, …….présent…… à l'Assemblée.

Le Commissaire aux comptes, la société GRANT THORNTON représentée par **Monsieur Didier HAZEBROUCK**, régulièrement convoqué, ……absent……à l'Assemblée.

Le Président précise que le Comité Social et Economique a été informé de la présente assemblée.

Le Président rappelle que selon :

L'article 19.4 des statuts : « les décisions collectives qualifiées d'ordinaires ne sont valablement prises, sur première consultation, que si les associés présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote».

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés dans les conditions prévues par la loi et les statuts ;
- La copie et l'avis de réception de la lettre de convocation des Commissaires aux comptes ;
- Les statuts de la Société ;
- La feuille de présence ;
- Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;
- Le rapport de la Présidence ;

Le Président déclare que tous les documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition, au Siège Social, depuis la convocation de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations. Puis, le Président rappelle que Monsieur Sébastien PETER, exerçant en qualité de Directeur Général de COOPTALIS a quitté la société en date du 29 octobre 2021. Qu'en conséquence, l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DocuSign Envelope ID: 421BA311-1DB5-44EF-987F-ACCA34E1BC69

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la révocation de Sébastien PETER de son mandat de Directeur Général
- Constatation de la révocation de Sébastien PETER de son mandat de membre du Comité Stratégique
- Pouvoirs pour formalités

Le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Puis plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Président, l'Assemblée Générale prend acte de la révocation de Monsieur Sébastien PETER de son mandat de Directeur Général à effet au 29 octobre 2021.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Voix pour : 8
Voix contre : 0
Abstention :

Cette résolution est acceptée

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Président, l'Assemblée Générale prend acte de la révocation de Monsieur Sébastien PETER de son mandat de Membre du Comité Stratégique à effet au 29 octobre 2021.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Voix pour : 8
Voix contre : 0
Abstention :

Cette résolution est acceptée

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président ou au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Voix pour : 8
Voix contre : 0
Abstention :

Cette résolution est acceptée

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture et conformément aux statuts, par le Président de séance et un associé, une feuille de présence ayant été signée par les votants.

Olivier DESURMONT
Président de séance

Gilles LECHANTRE
Associé

DocuSigned by:
Olivier Desurmont
D4ED33D4ABC14AC...

DocuSigned by:
Gilles LECHANTRE
A6E76A93BBCD44C...

DocuSign Envelope ID: 421BA311-1DB5-44EF-987F-ACCA34E1BC69